

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-deux novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 25

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DEMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Rémi FARDIN, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane CHAUSSON

[DEL2023-081 - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE MOBILITE](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Des ajustements de fin d'année sont à apporter au budget primitif voté en avril 2023 portant sur les points suivants.

1 – Renouvellement prestation Aravis Bus

La Région Auvergne Rhône-Alpes et la Régie des Transports de l'Ain ont contracté, par délibération de la Commission Permanente de la région en date du 12 mai 2023, un Contrat d'Obligation de Service Public (O.S.P.), sur la base du règlement européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007, pour l'exécution du service de transport public de personnes saisonnier ARAVIS BUS sur le territoire de la CCVT.

La délibération du 13 Juin 2023 relative à l'avenant 1 à la convention de transfert des services du SIMA à la Région et de gestion de ces services par la CCVT par

délégation de la Région a précisé les dispositions pour le financement du marché du 1er juin 2023 au 1er mai 2029.

Les premiers versements incombant la saison 2023-2024 sont avancés à l'automne 2023 :

- Baisse des subventions régionales car incluses et lissées dans le nouveau marché : - 250 000 €
 - Hausse des dépenses : + 12 375 €
- ⇒ - 262 375 €

<u>Détail du compte 611 - sous-traitance</u>	<i>Ce qui a été inscrit</i>	<i>Ce qui sera réalisé</i>	<i>Delta</i>
<i>Skibus (hiver 2022-2023)</i>	2 168 680 €	2 170 021 €	1 341 €
<i>Navettes été 2023</i>	450 000 €	-	- 450 000 €
<i>Nouveau contrat (379 354 €HT de sept à déc)</i>	-	1 517 416 €	1 517 416 €
<i>Montant payé sur 2023 à rattacher à l'exercice 2024</i>		- 1 045 062 €	- 1 045 062 €
<i>Evénements exceptionnels (refacturés aux communes)</i>	31 000 €	20 000 €	- 11 000 €
<i>Réserve</i>	320 €	-	- 320 €
<i>Total</i>	2 650 000 €	2 662 375 €	12 375 €

Pour mémoire :

<i>Nouveau marché (navettes été + hiver)</i>	3 637 430 € HT
<i>Participation de la région</i>	- 1 437 000 €
<i>Somme annuelle à verser par la CCVT</i>	= 2 200 430 €
<i>Remboursement des 4 communes « station »</i>	- 1 885 386 €
<i>Reste à charge de la CCVT</i>	= 315 024 € HT

2 -Divers ajustements au vu des réalisations déjà constatées au 31-08-2023 : + 32 375€

- Recettes : - 259 000 €
- Dépenses : - 292 175 €

Ces ajustements nécessitent le versement d'une subvention d'équilibre complémentaire du budget principal au budget annexe Mobilité de 230 000 € (32 375€ - 262 375€).

Section de fonctionnement	-	279 800 €	-	279 800 €
Dépenses	-	279 800 €		
011 - Charges à caractère général	-	237 255 €		
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie)		100 €		
6064 - Fournitures administratives		50 €		
611 - Contrats de prestations de services		12 375 €		
6132 - Locations immobilières		9 000 €		
6135 - Locations mobilières	-	33 880 €		
61521 - Entretien bâtiments		14 500 €		
61528 - Entretien sur autres biens immobiliers	-	99 500 €		
61551 - Entretien matériel roulant		150 €		
617 - Etudes et recherches	-	136 000 €		
618 - Divers services extérieurs		1 000 €		
6226 - Honoraires	-	2 000 €		
6231 - Annonces et insertions	-	1 000 €		
6236 - Catalogues et imprimés	-	1 500 €		
6238 - Relations publiques - Divers		5 000 €		
6257 - Frais de réceptions		1 000 €		
6262 - Frais de télécommunications	-	200 €		
627 - Services bancaires et assimilés	-	50 €		
6281 - Concours divers (cotisations...)	-	4 000 €		
6283 - Frais de nettoyage des locaux	-	2 300 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	29 200 €		
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement		3 900 €		
6218 - Rbt frais de personnel extérieur	-	33 100 €		
022 - Dépenses imprévues	-	8 345 €		
022 - Dépenses imprévues	-	8 345 €		
66 - Charges financières	-	5 000 €		
6615 - Intérêts des comptes courants et dépôts	-	5 000 €		
Recettes	-			279 800 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-			11 000 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers	-			11 000 €
74 - Subventions d'exploitation	-			499 000 €
7471 - Subvention Etat	-			149 000 €
7472 - Subvention Région	-			350 000 €
77 - Produits exceptionnels				230 200 €
7711 - Débits et pénalités reçues				200 €
776 - Subvention d'équilibre				230 000 €

Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget annexe Mobilité telle que présentée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Stéphane CHAUSSON



Délibération transmise en Préfecture le 15.12.2023
Publiée le 15.12.2023